Délibération n°2026-08

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260130-DEL_2026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Nombre de Conseillers :
En exercice :19
Présents : 14
Votants : 16

L'an deux mil vingt-six le trente janvier à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Étaient présents : Benoit MICHOT, Florence MOREL, Laura LEBLANC, Alexandre LEFRANCOIS, Karine DUPAYS, Carlos BLANCO, Michel DEMAY, Delphine DUJARDIN, Fabrice LEFRANCOIS (a quitté la séance à 20h50), Anne-Sophie DESCORMIERS (pouvoir de Jean-Luc PAUL), Faustine JINQ, Caroline ROUSSIASSE, Anthony SIMON, Fatou SY (pouvoir de Sophie PHELION)

Absents : Michel ADKINS, Andreas EHBRECHT, Serge GESBERT, Jean-Luc PAUL (pouvoir à Anne-Sophie DESCORMIERS), Sophie PHELION (Pouvoir à Fatou SY)

Secrétaire de séance : Alexandre LEFRANCOIS

Délibération n°2026-08 : Tarifs location réfectoire

M. le Maire conformément à la proposition de la commission mixte « Patrimoine communal » et « Affaires Scolaire » qui s'est réuni le mercredi 28 janvier 2026, propose de mettre à disposition la salle de restauration de la cantine municipale à un professionnel de santé, afin d'assurer l'accompagnement des enfants scolarisés à l'école de La Choinette faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), sur la base d'une prescription médicale précisant la nécessité de cet accompagnement au sein de la cantine, au tarif suivant :

Utilisateurs	Réfectoire du restaurant scolaire
Professionnels de santé en lien avec un PAI	0€
Caution	1 070 €
Ménage (si besoin)	50 €/heure

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- APPROUVE la mise à disposition tel que présentées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
30 janvier 2026

Le Maire, Benoit MICHOT